

Le 27 avril 2017 – 17h45

Assemblée Générale Mixte de Groupe Eurotunnel SE du 27 avril 2017

- **Large approbation de l'ensemble des résolutions soumises au vote**
- **Ratification de la cooptation de Mme Corinne Bach**
- **Augmentation de 18% du dividende**

L'assemblée générale mixte de Groupe Eurotunnel SE s'est tenue à Marcq-en-Barœul (Nord) aujourd'hui jeudi 27 avril 2017. Le quorum des actionnaires présents ou représentés, sur la base d'un total estimé de 220 000 personnes, a atteint cette année un niveau historique à plus de 71% des titres ayant droits de vote.

La totalité des résolutions soumises au vote par le Conseil d'Administration a été largement approuvée¹. Les résolutions relatives à l'augmentation du dividende et à la rémunération des dirigeants ont été approuvées avec respectivement plus de 99% et plus de 98% des votes.

L'assemblée Générale ordinaire de Groupe Eurotunnel SE, après avoir approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés, a voté le versement d'un dividende de 26 centimes d'euro par action, en augmentation de 18% par rapport à l'année dernière, représentant un versement de 143 millions d'euros, et a ratifié la cooptation de Mme Corinne Bach, en qualité d'administrateur indépendant.

Le taux d'indépendance du Conseil d'Administration est de 82% et son taux de féminisation de 45%.

Jacques Gounon, Président-directeur général de Groupe Eurotunnel SE, a déclaré : « *Je remercie vivement les actionnaires qui, fidèlement année après année, soutiennent la stratégie long terme du Groupe et manifestent leur intérêt pour la vie de notre entreprise par leurs votes très clairs.* »

¹ Le détail des votes résolution par résolution sera disponible prochainement sur le site Internet du Groupe, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale mixte de Groupe Eurotunnel SE : <http://www.eurotunnelgroup.com/fr/actionnaires-investisseurs/assemblees-generales/AG-2017/>